Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260211-DEL2026_05-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-05 du 11.02.2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **ET DES DECISIONS DU MAIRE**	

L'An deux mil vingt-six, le 11 février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme HUET Audrey, Mme LEMOINE Céline, Mme CRESPEL Cécile, M. LEVREL Didier, Mme BOUILLEROT Céline, Mme CRESPEL Laurine, Mme MACÉ-HOREL Monique, M. ALLÉE Christophe

Absents : M. DEMAY Sébastien Mme JOSSE Delphine, M. HEUZÉ Fabien, M. PESTEL Sylvain, TOSTIVINT Hervé,

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **présents : 14** **Votants : 14**

Date de convocation : 02/02/2026 Secrétaire : M. LEVREL Didier

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFICATION SOCIALE « CANTINE A 1€ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION »

Mme Magali Gautier rappelle que par délibération DEL-32 du 03/04/2023 le conseil municipal a adopté la mise en place d'une tarification sociale « cantine à 1€ » à compter du 01/09/2023 et que par délibération DEL- 32 du 03/04/2023 le conseil municipal a définit la grille tarifaire applicable à compter du 01/09/2023.

Une convention a été signée entre l'Etat et la commune le 17/04/2023 pour une durée de 3 ans.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

DE RENOUVELER cette convention qui prendra fin au 31/12/2027

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Serge COLLET